

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 28 juillet 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (403r, 404v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 28 juillet 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45852>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 juillet 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Godin répond à une lettre qu'Oudin-Leclère a écrit à Alfred Denisart demandant pourquoi un autre avoué a été sollicité à Vervins pour une affaire. Godin l'assure qu'il lui conserve son estime mais il lui indique qu'il voulait que l'affaire soit traitée avec célérité, à l'inverse de ce qui a été fait dans les débuts de l'affaire Jacquet. Godin demande à Oudin-Leclère de lui communiquer sa note d'honoraires et de frais.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Denisart, Alfred](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quai le 24 juillet 1869

Monsieur du vin du Roi

Vous avez dernièrement adressé
à M. Dumasant mon chef
comptable une lettre à laquelle
je vous dois de répondre au moins
il manque en effet au moins trois
entre nous pour que je ne vous
donne pas trop franchement
l'explication que vous demandez
si j'ai pris le parti de confier
mes affaires à un autre avocat
et la meilleure raison a l'estime que
j'ai pour vous et que je vous
mais je l'ai été nécessaire à la
nature des intérêts que je puis
avoir à défendre

Je pourrais par vous prétendre de
ce qui n'était chez moi que l'état
d'intuition mais une circonstance
imprévue est venue pricipiter ma
révolution j'ai été à cours
pour vous comparaître devant
le tribunal correctionnel je souhaitais
principalement l'affaire et la victoire
promptement obtenu, et alors

que des craintes déstinent dans
mon esprit pour vous demander
un prompt travail, je me rappelle
combien mon père jugeait
m'était devenu fatigant pour ne
pas avoir assez attiré votre
attention dès les premiers jours
je voulais échapper pareillement
je n'ai donc été guidé en ce
que par le besoin impérieux de
mes intérêts et je n'ai pas pris
de parti dans ce souffrable moment
je suis envoi votre libellé je vais
tenter une occasion pour vous demander
de me libérer envers vous nulley
je vous prie me remettre la note
nécessaire pour cela

et agréer l'assurance que mes
sentiments ératime l'assurance
de ma parfaite considération

Georges